



Règlement intérieur du club et des installations

Article 1 : FORCE OBLIGATOIRE

- 1.1. Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.
- 1.2. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.
- 1.3. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un dossier d'inscription complet.
- 1.4. Le règlement intérieur est modifiable sur décision du Conseil d'Administration, ratifié lors de l'assemblée générale.

Article 2 : ADHESION

Pour qu'une demande d'adhésion soit valable, elle suppose que soit fourni un dossier dûment rempli et complet. Est considéré comme dossier complet, un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande d'adhésion complété en ligne
- Le paiement de la cotisation
- Le certificat médical fédéral au format de la fédération (partie haute remplie et signée par le joueur, partie basse par le médecin) datant de moins d'un an.

Selon les dispositions de la FFBaD, le certificat médical peut être substitué, en cas de réponses négatives à toutes les questions, par :

- Le Questionnaire de Santé Sport Mineurs, pour les personnes de moins de 18 ans à la date de l'adhésion
- Le Questionnaire de Santé Sport Adultes, dans le cadre d'une ré-adhésion, si le précédent certificat médical a été fourni sur une des deux saisons précédentes (le certificat médical reste à fournir une fois toutes les 3 saisons.

Article 3 : ASSURANCE

En adhérant à notre section, vous êtes automatiquement licencié auprès de la Fédération Française de Badminton (FFBad) et vous êtes couvert par l'assurance liée à votre Licence. Le "Formulaire de Prise de Licence", document fédéral que vous trouverez au format électronique sur le site de Pantin Badminton, vous donne toutes les informations nécessaires sur cette couverture et les options possibles.

Article 4 : RESPONSABILITE

- 4.1. Aucun jeune mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 4.2. Les jeunes mineurs sont pris en charge par le club dans le cadre du créneau d'entraînement. Les parents doivent donc s'assurer que le créneau n'est pas annulé avant de laisser leur enfant au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.
- 4.3. Toute sortie avant la fin du créneau devra être justifiée directement par un responsable légal ou par un mot signé de ce dernier.
- 4.4. Les jeunes mineurs de 13 ans et plus sont autorisés à venir aux créneaux de jeux libres sous

condition de respect du règlement intérieur et des indications dans l'autorisation parentale à dûment compléter.

4.5. Les parents des adhérents mineurs ou les tuteurs légaux doivent s'assurer de la présence du référent de salle, ou éducateurs, avant d'y laisser leurs enfants. Pour les enfants mineurs non autorisés à arriver et à quitter seul le lieu de l'entraînement, les parents devront impérativement amener et récupérer l'enfant dans la salle aux heures de début et fin de séance.

Article 5 : COTISATIONS

Le montant de la cotisation sera perçu par virement bancaire ou en espèces (les chèques vacances ainsi que le Pass Sport sont acceptés). Le coût d'une licence de badminton couvre les frais liés au fonctionnement du club et la contribution aux différentes instances fédérales :

- La Fédération Française de Badminton (FFBaD) : environ 31,57€
- La Ligue Île-de-France de Badminton (LIFB) : environ 17€
- Le Comité Départemental (CoBad 93) : environ 8,5€

Aucun remboursement ne pourra être effectué par la suite.

Article 6 : PERIODE D'ESSAI

Pour les potentiels nouveaux adhérents, une période d'essai est possible. Elle est fixée à 2 séances. Un cahier est prévu à cet effet et doit être complété. Nous pouvons mettre à votre disposition une raquette et des volants nylon pendant cette période.

Dès le début de la séance suivant la période d'essai, le dossier d'inscription devra impérativement être validé pour pouvoir continuer à jouer. À défaut, l'accès aux terrains sera refusé.

Article 7 : MATERIEL ET EQUIPEMENT

7.1. L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les membres de Pantin Badminton. Respectez le règlement intérieur du gymnase qui est mis à notre disposition par la ville de Pantin. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle dans un état irréprochable (désinstallation des terrains, ranger vos volants et vos bouteilles vides avant de quitter la salle).

7.2. L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle ainsi que d'une tenue de sport adéquate (lors de compétition FFBaD, les hommes sont impérativement en short et les femmes en jupe ou short). Des raquettes et des volants sont mis à votre disposition par le club pour la durée de la période d'essai. Au-delà, vous devrez avoir votre propre raquette (n'hésitez pas à contacter les dirigeants du club pour des conseils et pour bénéficier de réductions). Des volants sont vendus aux adhérents en interne et à prix avantageux (dans la limite de 2 boîtes / adhérent / mois sur 10 mois)

Article 8 : COMMUNICATION

- Site Internet : <http://www.pantinbadminton.fr>

8.1. L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétitions sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

8.2. Les jeunes adhérents figureront également sur le site si le droit à l'image présent dans l'autorisation parentale a été autorisé.

Article 9 : VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les

vestiaires lors des entraînements et compétitions.

Article 10 : FONCTIONNEMENT ET REGLES DE VIE COMMUNE

10.1. Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...), en fonction des disponibilités de chacun.

10.2. Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où vous vous inscrivez à la section badminton.

10.3. Le club peut accueillir en même temps sur le terrain 20 personnes maximum (5 terrains tracés). En cas de forte affluence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont fortement déconseillés.

10.4. L'installation et le rangement du matériel sont partie prenante de l'activité.

10.5. Les adhérents participant à un entraînement dirigé se doivent de respecter les consignes de(s) l'entraîneur(s), et d'arriver à l'heure au début des cours. Les entraînements ne sont pas des créneaux de jeu libre !

10.6. L'assemblée générale est en principe prévue en fin de saison (juin) et nous vous invitons à y participer.

Article 11 LITIGES ET SANCTIONS

11.1. Tout adhérent qui ne respecte par le règlement du club ou adopte un comportement contraire à l'éthique sportive – que ce soit lors d'une manifestation liée au badminton ou au sein du club – s'expose à des sanctions.

Cela inclut notamment :

- un manque de respect envers un autre joueur, un membre du public, un organisateur, un encadrant ou un agent municipal
- toute attitude visant à inciter un comportement antisportif
- tout agissement susceptible de porter atteinte à l'image du badminton

11.2. Les membres du club sont aptes en matière de discipline pour signaler le comportement d'un adhérent, et en référer aux membres du Conseil d'Administration

11.3. Le Conseil d'Administration prend les sanctions contre un adhérent concerné par l'article 11.1

11.4. Les sanctions, progressives, peuvent être : avertissement, exclusion d'une ou plusieurs des activités relevant des Instances Fédérales (compétitions, interclubs, stages d'entraînement ou de sélection, tournois...), suspension, radiation.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Les gymnases

Gymnase	adresse et accès	Jour	Horaires	Type de créneau
Léo Lagrange	10, rue Honoré 93500 Pantin Métro: Aubervilliers-4 Chemins Tél: 01 49 15 40 71	Lundi	19h30-22h	Jeu Libre Adultes
		Mercredi	19h-21h30	Entraînement adultes Loisirs (19h- 20h30) + Jeu libre (20h30-21h30)
		Jeudi	19h30-22h	Entraînement Confirmés & Interclubs (19h30-21h) + Jeu Libre (21h-22h)
Henri Wallon	30, avenue Anatole France 93500 Pantin Métro: Raymond Queneau Tél: 01 49 15 40 72	Mardi	20h30-22h	Jeu libre Adultes
Maurice Baquet	6-8 rue d'Estienne d'Orves 93500 Pantin Métro: Hoche Tél: 01 49 15 40 74	Mercredi	17h-18h30	Entrainement jeunes
		Samedi	9h-11h	Jeu Libre Adultes